



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 7185

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'amélioration des débouchés professionnels des étudiants en sciences humaines. En vue de favoriser l'emploi par les entreprises de ces étudiants, auxquels leur formation de recherche en sciences humaines n'offre que des débouchés professionnels limités, le Gouvernement a lancé au début de l'année dernière une action sous le nom d'opération Phénix. Cette initiative offre aux étudiants en sciences humaines volontaires la possibilité d'une embauche en entreprise accompagnée d'une remise à niveau de trois mois pour acquérir les compétences requises par le milieu professionnel. Donnant l'opportunité aux entreprises de recruter des étudiants brillants mais présentant des profils différents de ceux qu'elles rencontrent habituellement, cette opération a reçu un accueil enthousiaste des entreprises concernées. À l'occasion de la rentrée de la première promotion concernée par l'opération Phénix, il lui demande de bien vouloir dresser un bilan de l'initiative et d'indiquer si elle entend en étendre la portée.

Texte de la réponse

Le projet Phénix a été lancé par sept entreprises et cinq universités de la région Île-de-France, avec l'appui du MEDEF. La charte Phénix, signée le 2 février 2007, indique que l'opération consiste à donner de nouvelles perspectives professionnelles à des jeunes bien formés mais confrontés à des débouchés insuffisants ou inadéquats tout en permettant aux entreprises de diversifier leurs recrutements. Le projet s'adresse à des diplômés de niveau bac + 5, titulaires d'un masters 2 recherche en lettres et sciences humaines qui auront ainsi la possibilité d'accéder à des postes habituellement pourvus par d'autres filières de formations et auxquels ils ne postulent généralement pas. Les étudiants sélectionnés sont recrutés dans le cadre d'un contrat de professionnalisation et bénéficient d'un enseignement de mise à niveau en économie, finances et vie des entreprises. Cette formation est établie et dispensée conjointement par l'université et les entreprises ; ces dernières en assurent le financement. Chaque étudiant bénéficiera également d'un tuteur personnel dans l'entreprise. Pour la première promotion Phénix, 70 postes en contrat à durée indéterminée ont été proposés ; 160 étudiants ont été candidats, 37 ont été retenus à l'issue de la procédure d'embauche. La charte Phénix prévoit en effet que « pour des raisons de qualité de recrutement et de pérennisation de l'opération, les entreprises signataires sont libres de ne pas pourvoir en totalité les postes ouverts à l'opération, notamment si les profils ne correspondaient pas à leurs critères de sélection ». La charte Phénix précise que le projet est une opération test qui s'étendra sur deux ans, en 2007 et 2008. Les entreprises signataires pourront prolonger le dispositif au-delà de cette durée. Phénix étant une « opération libre qui repose sur la bonne volonté des participants », en cas « de difficulté économique, de gel des embauches ou de résultats manifestement non concluants », les entreprises peuvent se retirer du projet. Au moment de la signature de la charte, l'ambition des partenaires était d'élargir rapidement Phénix à un plus grand nombre d'entreprises, d'universités et d'étudiants. Cette volonté est soutenue par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche qui, le 1er octobre 2007, devant les jeunes recrutés de la première promotion Phénix et les entreprises ayant initié le projet, a souhaité que Phénix fasse de nombreux émules et s'enrichisse de nouveaux partenaires sur tout le

territoire national. L'organisation d'une seconde campagne de recrutement se met en place. De nouvelles universités et de nouvelles entreprises pourraient rejoindre le dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7185

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6270

Réponse publiée le : 1er janvier 2008, page 89